

sommes infimes, il n'a pu lui-même payer les chanoines percevants dans le paye. Le même jour, il demande à présenter ses comptes de payeur, offrant de rembourser immédiatement ce qu'il pourrait devoir de ce chef : on commet pour les recevoir, les auditeurs ordinaires de la Chambre des Comptes. Le 28 janvier 1474, sur son refus de continuer son office, on lui donnait pour successeur le maître du chœur ; mais celui-ci aussi dut trouver la tâche trop ingrate et, le 19 avril, Nicolas de Ronzière, le procureur de G. de Challant, se présenta de nouveau au Chapitre et annonçant que son mandataire refusait absolument de s'occuper de la recette du paye, demanda avec instance qu'on l'en déchargeât : le chamarier en accepta le fardeau.

Cette année et la suivante, G. de Challant ne fit au Chapitre de Lyon, que deux apparitions, le 27 avril 1474 et le 5 avril 1475. Ses permutations des 22 juin et 20 juillet 1474, sont faites par son procureur de Ronzière.

Nous sommes, du reste à une de ces tristes périodes où, la peste, qui règne sur la cité à l'état endémique, produit une poussée plus forte, et les chanoines sont rares.

(*A suivre.*)

J. BEYSSAC.

